

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 42600

présenté par
M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine
à l'amendement n° 2556 de M. Jérôme Lambert

ARTICLE 9

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« décente »

le mot :

« dignes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de précision vise à soutenir l'amendement du groupe socialiste dont l'objectif affiché est de garantir aux assurés que le pouvoir d'achat en points de leurs cotisations sera préservé dans le temps et que la valeur de service évoluera afin de tenir compte du coût de la vie.